



ETAT DE FRIBOURG  
STAAT FREIBURG

Conseil d'Etat CE  
Staatsrat SR

Rue des Chanoines 17, 1701 Fribourg

T +41 26 305 10 40, F +41 26 305 10 48  
www.fr.ch/ce

Conseil d'Etat  
Rue des Chanoines 17, 1701 Fribourg

Département fédéral de l'environnement  
des transports, de l'énergie et de la communication  
Office fédéral des routes  
3003 Berne

Envoyé par courriel :  
[V-FA@astra.admin.ch](mailto:V-FA@astra.admin.ch)

*Fribourg, le 17 avril 2018*

**Consultation relative à la modification des exigences techniques et du contrôle des véhicules routiers en vue de leur immatriculation, et introduction d'un nouveau tachygraphe**

Madame, Monsieur,

Faisant suite à votre courrier du 17 janvier 2018 dans le cadre de la procédure de consultation notée en titre, nous avons le plaisir de vous transmettre en annexe le questionnaire de réponse, dûment rempli.

En vous remerciant de nous avoir consultés, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

**Au nom du Conseil d'Etat :**

  
Georges Godel  
Président





Danielle Gagnaux-Morel  
Chancelière d'Etat

Annexe

—  
Questionnaire de réponse



R032-2095

## Consultation

### Modification des exigences techniques et du contrôle des véhicules routiers en vue de leur immatriculation, et introduction d'un nouveau tachygraphe

## Questionnaire

Avis émis par :

|  |   |
|--|---|
| Canton : <input checked="" type="checkbox"/>   | Association, organisation, autre : <input type="checkbox"/> |
| Expéditeur :<br>Chancellerie d'Etat du Canton de Fribourg<br>Rue des Chanoines 17<br>1701 Fribourg |   |

Merci de renvoyer le formulaire rempli sous forme électronique et en format Word (\*.doc ou \*.docx) à [V-FA@astra.admin.ch](mailto:V-FA@astra.admin.ch).

## Questions

### Mise à jour des exigences techniques requises pour les véhicules routiers

1. Approuvez-vous sur le principe la proposition de modification de l'ordonnance du 19 juin 1995 concernant les exigences techniques requises pour les véhicules routiers (OETV) ?

OUI       NON

Remarques :

2. Approuvez-vous le remplacement du terme « agricole » par « agricole et forestier » ?

OUI       NON

Bemerkungen / Remarques / Osservazioni:

3. Approuvez-vous l'art. 9, al. 5, du projet OETV ainsi que les modifications qui en découlent dans les art. 11, 161 et 207 du projet OETV ?

OUI       NON

Bemerkungen / Remarques / Osservazioni:

4. Approuvez-vous l'introduction de nouvelles catégories européennes de véhicules dans les art. 12 et 21 du projet OETV ?

OUI       NON

Remarques :

5. Approuvez-vous l'art. 13, al. 2, let. d, du projet OETV ?

OUI       NON

Remarques :

Les facilités prévues devraient être étendues aux véhicules de la police et des services d'urgences sanitaires servant à l'accomplissement de tâches propres à leurs domaines d'activités.

6. Approuvez-vous l'art. 20, al. 3, let. c<sup>bis</sup>, d et f, du projet OETV ainsi que les modifications qui en découlent dans les art. 12, 21, 183, 184, 195, 201 et l'annexe 7 du projet OETV et dans l'art. 67 du projet OCR ?

OUI       NON

Remarques :

7. Approuvez-vous l'art. 22, al. 2, let. a, du projet OETV ?

OUI       NON

Remarques :

8. Approuvez-vous l'art. 22, al. 2, let. c et la disposition transitoire de l'art. 222p, al. 1, du projet OETV (remorques de forains) ?

OUI       NON

Remarques :

L'intervalle de contrôle des remorques de forains ne devrait pas être étendu du fait, notamment, que ces remorques restent souvent longuement stationnées, ce qui peut avoir des conséquences négatives sur leur état.

9. Approuvez-vous l'introduction de l'immatriculation purement administrative pour les véhicules directement importés disposant d'un certificat de conformité ?

OUI       NON

Remarques :

10. Approuvez-vous la nouvelle structure du chapitre relatif au contrôle en vue de l'immatriculation et les adaptations structurelles qui en découlent dans le chapitre sur les contrôles subséquents (2<sup>e</sup> partie : art. 29 à 34b) ?

OUI       NON

Remarques :

11. Approuvez-vous la nouvelle teneur de l'art. 29 du projet OETV, le nouvel art. 34*b* du projet OETV qui en découle (y c. les adaptations de l'art. 34, al. 5 et 5<sup>bis</sup>), les modifications y afférentes dans les art. 71, al. 1<sup>bis</sup> et 105, du projet OAC ainsi que l'annexe 2 actualisée du projet ORT ?

OUI                       NON

Remarques :

12. Approuvez-vous l'art. 30 du projet OETV ainsi que les modifications qui en découlent dans l'art. 75, al. 1 et 2, du projet OAC ?

OUI                       NON

Remarques :

13. Approuvez-vous l'art. 31 du projet OETV ?

OUI                       NON

Remarques :

14. Approuvez-vous l'art. 31*a* du projet OETV?

OUI                       NON

Remarques :

15. Approuvez-vous la nouvelle teneur de l'art. 32 du projet OETV ?

OUI                       NON

Remarques :

16. Approuvez-vous la modification de l'art. 33, al. 1 et le nouvel art. 34a du projet OETV (possibilité de déléguer également les contrôles subséquents des véhicules modifiés) ?

OUI       NON

Remarques :

17. Approuvez-vous l'art. 35, al. 2, let. c, du projet OETV ?

OUI       NON

Remarques :

18. Approuvez-vous l'art. 42, al. 1, du projet OETV ?

OUI       NON

Remarques :

19. Approuvez-vous l'art. 46, al. 3, du projet OETV ?

OUI       NON

Remarques :

20. Approuvez-vous l'art. 48, al. 5, let. e, du projet OETV ?

OUI       NON

Remarques :

21. Approuvez-vous l'harmonisation avec les prescriptions européennes proposée aux art. 53, al. 3, let. h et 58, al. 6, let. e, du projet OETV ?

OUI       NON

Remarques :

22. Approuvez-vous l'art. 71a, al. 6 et l'annexe 8, ch. 25, du projet OETV ?

OUI       NON

Remarques :

23. Approuvez-vous l'art. 80, al. 4, du projet OETV et le titre modifié ?

OUI       NON

Remarques :

24. Approuvez-vous l'art. 93, al. 2, du projet OETV ?

OUI       NON

Remarques :

25. Approuvez-vous l'art. 105, al. 3, du projet OETV ?

OUI       NON

Remarques :

26. Approuvez-vous l'art. 106, al. 5, du projet OETV ?

OUI                       NON

Remarques :

27. Approuvez-vous l'art. 112 et la disposition transitoire de l'art. 222p, al. 2, du projet OETV ?

OUI                       NON

Remarques :

Sous l'angle de la sécurité routière et de l'équité, il est souhaitable que les bases légales soient adaptées en faveur d'une obligation du port du casque lors de l'utilisation de véhicules tels que des quadricycles à moteur à des fins forestières et agricoles.

28. Approuvez-vous l'art. 119, let. t, du projet OETV ?

OUI                       NON

Remarques :

29. Approuvez-vous l'art. 123, al. 5 et la disposition transitoire de l'art. 222p, al. 5, du projet OETV ?

OUI                       NON

Remarques :

30. Approuvez-vous l'art. 127, al. 4 et 5, let. d et l'art. 129, al. 1, du projet OETV ?

OUI                       NON

Remarques :



31. Approuvez-vous l'art. 131, al. 4, du projet OETV ?

OUI                       NON

Remarques :

32. Approuvez-vous la simplification des prescriptions pour les véhicules automobiles agricoles via l'harmonisation avec le droit européen ?

OUI                       NON

Remarques :

33. Dans le cadre d'une adaptation au relèvement de la charge du timon des remorques à timon rigide dans le droit européen, la charge utile des tracteurs industriels doit être relevée de 3 à 4 tonnes à l'art. 134, al. 1, du projet OETV. Acceptez-vous que la charge utile des tracteurs industriels reste limitée ou estimez-vous que cette limitation devrait être supprimée ?

OUI, limitation à 4 t.                       NON, plus de limitation  
de de la charge utile.

Remarques :

34. Approuvez-vous l'art. 161, al. 1, du projet OETV (suppression de la règle des 6 km/h) ?

OUI                       NON

Remarques :

35. Approuvez-vous l'art. 163 du projet OETV ?

OUI                       NON

Remarques :

36. Approuvez-vous l'art. 164, al. 1, du projet OETV ?

OUI                     NON

Remarques :

En l'état actuel, la longueur maximale est de 4,00m. Le fait de modifier l'article en mentionnant "plus de 3,00m" risque d'engendrer des abus. Il importe, dès lors, que la police puisse se baser sur une longueur maximale définie.

37. Approuvez-vous l'art. 166 du projet OETV ?

OUI                     NON

Remarques :

38. Approuvez-vous l'art. 168, al. 3, du projet OETV ?

OUI                     NON

Remarques :

39. Approuvez-vous l'art. 178, al. 5 et l'art. 179, al. 6, du projet OETV ?

OUI                     NON

Remarques :

40. Approuvez-vous l'art. 183, al. 2, let. a<sup>bis</sup>, du projet OETV et la modification qui en découle dans l'art. 67, al. 2, du projet OETV ?

OUI                     NON

Remarques :

41. Approuvez-vous la simplification des prescriptions relatives au dispositif de freinage des remorques de travail dans les art. 189, 201, 202, 203 et 205 du projet OETV via l'harmonisation avec le droit européen ?

OUI                       NON

Remarques :

42. Approuvez-vous l'art. 195 du projet OETV ?

OUI                       NON

Remarques :

43. Approuvez-vous la simplification des prescriptions relatives au dispositif de freinage des remorques agricoles dans les art. 207 et 208 du projet OETV via l'harmonisation avec le droit européen ?

OUI                       NON

Remarques :

44. Approuvez-vous l'art. 209, al. 4, du projet OETV ?

OUI                       NON

Remarques :

45. Approuvez-vous l'annexe 3 du projet OETV ?

OUI                       NON

Remarques :

46. Approuvez-vous l'annexe 5 du projet OETV et la modification qui en découle du projet d'ordonnance du DETEC sur l'entretien du système antipollution ?

OUI       NON

Remarques :

47. Approuvez-vous l'annexe 6 du projet OETV ?

OUI       NON

Remarques :

48. Approuvez-vous l'annexe 7 du projet OETV ?

OUI       NON

Remarques :

49. Approuvez-vous l'art. 3b, al. 3, du projet OCR ?

OUI                       NON

Remarques :

50. Approuvez-vous l'art. 16, al. 3, du projet OCR ?

OUI                       NON

Remarques :

Cet article entend remplacer les instructions et la notice d'utilisation du DETEC y relatives. Il importe toutefois que celles-ci subsistent, attendu qu'elles précisent un certain nombre d'éléments, notamment les véhicules susceptibles d'être équipés d'attributs prioritaires ainsi que les critères constitutifs d'une course d'urgence.

51. Approuvez-vous l'art. 61, al. 4, du projet OCR ?

OUI                       NON

Remarques :

52. Approuvez-vous l'art. 67, al. 4, du projet OCR ?

OUI                       NON

Remarques :

53. Approuvez-vous l'art. 77, al. 3, du projet OCR ainsi que les modifications qui en découlent dans les art. 20, al. 3, let. g et 72, al. 1, let. c, ch. 5, du projet OAC ?

OUI                       NON

Remarques :

## Introduction du tachygraphe intelligent

54. Approuvez-vous sur le principe l'introduction du tachygraphe intelligent au même rythme que dans l'Union européenne ?

OUI       NON

Remarques :

55. Approuvez-vous les art. 99 et 99a du projet OETV ?

OUI       NON

Remarques :

56. Approuvez-vous l'art. 100, al. 1 à 2 et la disposition transitoire de l'art. 222p, al. 3 et 4, du projet OETV ainsi que les modifications qui en découlent dans l'annexe 1, ch. 2.3, du projet ORT ?

OUI       NON

Remarques :

57. Approuvez-vous l'art. 101 du projet OETV et l'abrogation concomitante des instructions du DETEC du 2 août 2006 ainsi que les modifications qui en découlent dans l'art. 120, al. 2, du projet OAC ?

OUI       NON

Remarques :

58. Approuvez-vous l'art. 13, let. b, du projet OTR 1 ?

OUI       NON

Remarques :

59. Approuvez-vous l'art. 13d, al. 3, du projet OTR 1 ?

OUI                       NON

Remarques :  
Cf. réponse à la question n°60

60. Approuvez-vous l'art. 13e, al. 3, du projet OTR 1 ?

OUI                       NON

Remarques :  
L'abaissement de 5 à 2 ans de la durée de validité des cartes de tachygraphe est une moins-value, augmentant les charges administratives et financières des entités concernées, dont la police.

61. Approuvez-vous l'art. 14, al. 3, du projet OTR 1 ?

OUI                       NON

Remarques :

62. Approuvez-vous l'art. 14b, al. 5<sup>bis</sup> du projet OTR 1 ?

OUI                       NON

Remarques :

63. Approuvez-vous l'art. 17, al. 3<sup>bis</sup>, du projet OTR 1 ?

OUI                       NON

Remarques :

64. Approuvez-vous l'art. 21, al. 2, let. c, du projet OTR 1 ?

OUI       NON

Remarques :

65. Approuvez-vous l'art. 25 du projet OTR 1 ?

OUI       NON

Remarques :

66. Approuvez-vous l'art. 4, al. 1, let. a, du projet OTR 2 ?

OUI       NON

Remarques :

67. Approuvez-vous l'art. 22, al. 5, du projet OTR 2 ?

OUI       NON

Remarques :



68. Approuvez-vous les art. 3 et 6a du projet ORCT ?

OUI       NON

Remarques :

69. Approuvez-vous l'art. 21, al. 2 et 3, du projet OCCR ?

OUI       NON

Remarques :